

9.2 Regard prospectif sur l'an 2000

Peu de secteurs de l'économie canadienne ont subi d'aussi profondes mutations que l'agriculture depuis la Seconde Guerre mondiale. Ses progrès futurs dépendront pour beaucoup des importantes innovations technologiques à venir, de la nature évolutive de l'économie nationale et du commerce mondial des denrées, ainsi que de la forme que prendront les interventions gouvernementales en agriculture — autant de facteurs difficiles à prévoir. La prédiction la plus sûre que l'on puisse faire, c'est que la transformation structurelle du secteur agricole se révélera, en l'an 2000, vraisemblablement aussi profonde et vaste que les changements qui s'y sont opérés depuis la Seconde Guerre mondiale.

Évolution technologique. Le rythme de plus en plus rapide des progrès scientifiques, axés sur la biotechnologie et l'informatique, influencera les pratiques agricoles. Afin d'assurer une propagation plus rapide d'animaux génétiquement supérieurs, on procédera à des transplantations d'embryons basées sur des cellules clonées, et ce genre d'interventions deviendra aussi courant que l'insémination artificielle l'est aujourd'hui. Il se peut que l'ingénierie de la génétique produise des variétés de céréales capables de fixer l'azote, ce qui réduirait la demande d'engrais pétrochimiques. Il est probable aussi que l'on mette l'accent sur l'intégration d'une nouvelle série de substances chimiques aux méthodes biologiques de lutte contre les ennemis des plantes. Même si elle n'est pas encore viable commercialement, on a développé une variété de pomme de terre pourvue de propriétés «entomophages».

Selon toute probabilité, le recours aux micro-ordinateurs exercera sur le travail de gestion des agriculteurs autant d'impact que la mécanisation en a eu sur le travail manuel que l'exploitation agricole exigeait autrefois. Des micro-ordinateurs et des logiciels peu coûteux, spécialement conçus pour la ferme, rationaliseront les décisions que l'agriculteur doit prendre au jour le jour en matière de production et de gestion financière. Le traitement électronique et immédiat des données pertinentes sera peut-être une exigence préalable à la diffusion efficace des nouvelles techniques, telles que l'intégration de différentes méthodes de lutte contre les parasites animaux et végétaux des cultures. De nouvelles technologies informatiques permettront peut-être d'exploiter plus efficacement de grosses machines qui, en outre, pourraient fonctionner sans conducteur. Vers l'an 2000, il est possible que la première génération de robots agricoles soit née.

Évolution économique et sociale. La tendance à la baisse, du nombre d'agriculteurs, qui se manifeste depuis longtemps déjà, va probablement se poursuivre. Au cours des années 70, cette baisse était compensée par un accroissement de l'embauche d'ouvriers agricoles. On prévoit que le ratio entre le chiffre de la main-d'œuvre agricole embauchée et le nombre d'agriculteurs augmentera. Peut-être assisterons-nous aussi à une syndicalisation des

travailleurs salariés de l'agriculture, dont l'effectif englobera non seulement la main-d'œuvre traditionnelle mais également des scientifiques, des techniciens et des opérateurs de machines spécialisés. Le tissu des collectivités rurales va se transformer, par suite de la diminution du nombre d'exploitants agricoles et de la hausse relative du pourcentage de salariés dans les fermes.

Les nouvelles technologies auront sans doute pour effet de concentrer la production dans des fermes devenues moins nombreuses mais plus vastes, notamment pour ce qui est des élevages et de l'horticulture. L'entreprise individuelle et l'exploitation en association, qui ont été jusqu'ici les formes juridiques traditionnelles de la propriété agricole, céderont progressivement la place, semble-t-il, à l'entreprise constituée en société ou corporation. Sous ce nouveau régime, la plupart des fermes deviendront d'immenses domaines exploités par des familles agricoles qui se seront formées en sociétés pour bénéficier de certains avantages fiscaux et successoraux. Toutefois, à mesure que la production se standardisera, il se peut que l'agrinégoce en contrôle directement une partie.

Par ailleurs, le contrôle indirect des établissements d'agrinégoce sur la production sera peut-être même plus important. Il y a lieu de croire que ces grandes entreprises commerciales pratiqueront davantage l'intégration verticale par voie de contrats avec les producteurs, afin de s'assurer des approvisionnements garantis de qualité constante, à des prix prévisibles, ou de pouvoir compter sur une demande ferme et croissante de facteurs de production de la part des agriculteurs. On peut s'attendre alors qu'une partie du processus décisionnel des exploitants agricoles passe aux mains des gestionnaires de l'agrinégoce.

Qui seront les cultivateurs proprement dits dans cette nouvelle agriculture? Quel genre de fermes produira les denrées alimentaires? Le recensement agricole de 1981 suggère quelques réponses à ces questions. Pas plus du tiers des exploitants agricoles recensés en 1971 se livraient encore à l'agriculture en 1981, et ils avaient accru leur production réelle au cours de la décennie. Seuls quelques exploitants agricoles parviennent à tirer avantage des nouvelles possibilités qui s'offrent. Pour qu'un rapide changement structurel de notre agriculture se produise, il faudra qu'une minorité de cultivateurs canadiens s'adaptent promptement aux techniques nouvelles; il faudra aussi qu'ils profitent, en matière de production, des atouts grâce auxquels ils pourront faire de meilleures offres que leurs voisins sur le marché des terres agricoles, et qu'ils donnent à leurs opérations toute l'ampleur que permettra la nouvelle technologie agricole.

Évolution du marché. Existera-t-il un marché pour le volume croissant de production auquel le progrès technologique pourrait donner lieu? On prévoit que la croissance démographique du Canada sera lente. En outre, la consommation individuelle d'aliments ne s'est pas accrue rapidement jusqu'ici. D'autre part, la politique actuelle